

DECRET N° 81-420 du 11 Décembre 1981

chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHIHO,
Ministre de l'Information et de la Propagande,
de l'intérim du Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique pour compter du 9 Décembre
1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 9 Décembre 1981, le Camarade Martin Dohou
AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim
du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pen-
dant l'absence du Camarade Armand MONTEIRO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Décembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRFB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIP-MESRS 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-
Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-